

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 031-213105612-20230914-D2023_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-trois et le 14 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 septembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES), M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE)

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME RENEE HUMEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : MME ISABELLE FLOURAC, AGENT DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2023/26

Objet : Signature de la convention de partenariat des ateliers « Méditation en pleine conscience »

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de conclure une convention de partenariat avec l'association AFC qui organisera des ateliers destinés aux proches aidants intitulés « Méditation en pleine conscience ».

Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A la majorité avec 1 contre (Mme Bezos Monique) et 2 abstentions (Mme Gruel Marie-Louise et M. André Da Ponte)

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 031-213105612-20230914-D2023_26-DE



- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.



**Pour copie conforme,
La Vice- Présidente,
Isabelle Godéas**

- Transmis le

- Affiché le